



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



UNION EUROPÉENNE

Programmation 2014-2020

Programme opérationnel national Fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en métropole

Collectivité européenne d'Alsace

Convention Avenant n°3

de subvention globale au titre du programme opérationnel national pour l'Emploi et l'inclusion en métropole

N° Ma Démarche FSE 201600016

Années 2017-2022

- Vu le règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil n°1303/2013 (ci-après dénommé « le Règlement général ») portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;
- Vu le règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil n°1304/2013 du 17 décembre 2013 relatif au Fonds social européen ;
- Vu le règlement (UE) n°966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union général de l'Union ;
- Vu le règlement (UE) 2020/2221 du Parlement européen et du Conseil du 23 décembre 2020 modifiant le règlement (UE) n° 1303/2013 en ce qui concerne des ressources supplémentaires et des modalités d'application afin de fournir un soutien pour favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et de ses conséquences sociales et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie (REACT-EU) ;
- Vu le règlement délégué (UE) n° 480/2014 de la commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil;
- Vu le Code général des collectivités territoriales;
- Vu le Code des communes;
- Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu le décret n°2014-1460 du 8 décembre 2014 modifié le décret n°2008-548 du 11 juin 2008 relatif à la Commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les Fonds européens

- Vu le Décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020
- Vu le Décret n° 2019-225 du 22 mars 2019 modifiant le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses dans le cadre des programmes soutenus par les fonds structurels et d'investissement européens pour la période 2014-2020.
- Vu l'arrêté du 22 mars 2019, pris en application du décret n°2019-225 du 22 mars 2019 modifiant le décret n° 2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020.
- Vu la délibération de l'organisme intermédiaire ci-après désigné, en date du 4 décembre 2014 ;
- Vu la demande de subvention globale de l'organisme intermédiaire ci-après désigné, en date du 11 octobre 2016 ;
- Vu l'avis du Comité de programmation réuni le 25 octobre 2016 ;
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion déléguée ci-après désignée, en date du 16 novembre 2016 ;
- Vu la demande d'avenant n°1 à la convention initiale de subvention globale de l'organisme intermédiaire ci-après désigné, en date du 28 novembre 2019 ;
- Vu l'avis du Comité de programmation réuni le 17 décembre 2019 ;
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion déléguée ci-après désignée, en date du 10 mars 2020 ;
- Vu la demande d'avenant n°2 à la convention initiale de subvention globale de l'organisme intermédiaire ci-après désigné, en date du 30 mars 2020 ;
- Vu l'avis du Comité de programmation réuni le 30 avril 2020 ;
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion déléguée ci-après désignée, en date du 2 septembre 2020
- Vu la demande d'avenant n°3 à la convention de subvention globale de l'organisme intermédiaire ci-après désigné, en date du 27 janvier 2022 ;
- Vu l'avis du Comité de programmation réuni le 24 février 2022 ;
- Vu la notification de la décision de l'autorité de gestion déléguée ci-après désignée, en date du

Entre l'État, représenté par la Préfète de région Grand Est, Madame Josiane CHEVALIER
ci-après dénommée « l'Autorité de gestion déléguée » d'une part,

Et La Collectivité européenne d'Alsace représentée par Monsieur Frédéric BIERRY, Président,
N° SIRET 20009433200018
Statut : collectivité territoriale
Située : Place du Quartier Blanc
67000 - STRASBOURG
ci-après dénommé « l'Organisme intermédiaire » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent avenant a pour objectif de modifier la convention initiale de subvention globale n°201600016.

Article 2 : Modification des articles 3.1, 3.2, 3.3 et 4.1 de la convention de subvention globale.

L'article 3 « Périodes couvertes » de la convention de subvention globale est ainsi rédigé :

3.1 Période de programmation pour les organismes intermédiaires

La période de programmation par l'organisme intermédiaire des opérations relevant de la subvention globale s'étend du **01/01/2017** au **31/12/2022**, la date de signature du relevé des décisions du comité de programmation faisant foi.

Les opérations peuvent être programmées :

- si elles n'étaient pas achevées à la date de dépôt de la demande de subvention globale, à savoir le 25/10/2016 ;
- si elles ne sont pas achevées à la date de dépôt de la demande par le bénéficiaire.

L'organisme intermédiaire est habilité à signer des conventions avec les porteurs de projets dès notification de la présente convention.

A l'issue de cette période de programmation, les avenants sur les opérations rattachées à la subvention globale sont autorisés mais ils ne pourront conduire à une augmentation du montant FSE conventionné au titre de ces opérations.

3.2 Période de réalisation des opérations

Au titre des crédits FSE : la période de réalisation des opérations programmées par l'organisme intermédiaire au titre de la subvention globale, s'étend du **01/01/2017** au **31/12/2021** pour les opérations relevant de l'axe 3.

La période de réalisation ne peut dépasser de plus de 12 mois la fin de la période de programmation prévue au 3.1 ou de 24 mois si les opérations relèvent de l'axe 4 du programme opérationnel (assistance technique) sans dépasser le 31/12/2023.

Concernant la réalisation des opérations programmées au titre des crédits REACT-EU : la période de réalisation s'étend du 01/01/2021 au 30/06/2023.

3.3 Date limite de déclaration des dépenses par l'organisme intermédiaire

Au titre des crédits FSE : au plus tard 12 mois après la fin de la période de réalisation fixée au point 3.2 soit le 31/12/2022, l'organisme intermédiaire doit avoir transmis à l'autorité de certification la totalité des dépenses dont il demande le remboursement par le Fonds social européen.

Au titre des crédits REACT-EU : les déclarations de dépenses doivent avoir lieu au plus tard le 31/12/2023.

L'article 4.1 « Plan de financement » de la convention initiale de subvention globale est ainsi rédigé :

4.1 Plan de financement

La subvention globale porte sur un montant prévisionnel FSE maximal :

- de **9 580 228,18** euros de dépenses totales éligibles,
- dont **5 490 970,69** euros de crédits européens du FSE qui inclut un montant prévisionnel REACT-EU maximal :
 - de **1 401 713,21** euros au titre de l'axe 5
 - et de **50 839,32** euros au titre de l'axe 6

La répartition du montant des dépenses totales éligibles prévisionnelles, détaillé par année de programmation, par dispositif et par source de financement (public européen, public national et privé), distinguant les montants apportés par l'organisme intermédiaire, et synthétisé par axe, objectif thématique, priorité d'investissement, objectif spécifique et dispositif, figure en annexe 2 de la présente convention et constitue le plan de financement de la subvention globale.

Article 3 : Autres dispositions

Les autres articles de la convention initiale de subvention globale demeurent inchangés, hors les modifications apportées aux articles 3.1, 3.2, 3.3 et 4.1 du présent avenant.

Les annexes 1 (« Descriptif technique de la subvention globale par dispositif cofinancé ») et 2 (« Plan de financement de la subvention globale et de chaque dispositif cofinancé, ») sont remplacées par les annexes du présent avenant. Les autres annexes de la convention demeurent inchangées.

L'organisme intermédiaire

L'Autorité de gestion déléguée

*(Date, nom et qualité,
signature et cachet)*

*(Date, nom et qualité,
signature et cachet)*

Notifiée et rendue exécutoire le :

Liste des annexes

Annexe 1 - Descriptif technique de la subvention globale par dispositif cofinancé

Annexe 2 - Plan de financement de la subvention globale et de chaque dispositif cofinancé

Annexe 1

Descriptif technique de la subvention globale par dispositif cofinancé :
Objectifs stratégiques, indicateurs, critères de sélection, taux d'intervention

Les 2 dispositifs suivants sont rajoutés à la subvention globale. Les autres dispositifs sont inchangés.

Dispositif 9

Améliorer l'offre d'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)

Informations générales

Objectif spécifique	5.13.1.1- Améliorer l'insertion des personnes le plus impacté par la crise, notamment les inactifs, les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée, et améliorer l'offre d'insertion			
S'agit-il d'un dispositif déjà conventionné au titre d'une subvention globale dans cette programmation ?				NON
Numéro du dispositif	9			
Intitulé du dispositif	Améliorer l'offre d'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)			
Période de programmation	du	01/01/2017	au	31/12/2022 inclus
Période de réalisation	du	01/01/2017	au	30/06/2023 inclus

Contexte, diagnostic de la situation

La crise sanitaire a agi comme un révélateur et un accélérateur de la pauvreté. Elle a non seulement entravé les sorties de la pauvreté, mais a aussi fait basculer dans la pauvreté des personnes qui en étaient proches. La perte d'emploi est le déterminant le plus important de l'entrée en pauvreté monétaire, que ce soit au niveau individuel ou du ménage. Ainsi, un peu plus d'1/4 des entrées en pauvreté sont liées à un déclin de l'intensité de travail du ménage, c'est-à-dire de la part d'individus qui ne travaillent plus à temps plein. Les effectifs du RSA ont en parallèle augmenté de 6,2 % entre janvier 2020 et janvier 2021. Il est dès lors primordial de renforcer l'accompagnement des publics les plus vulnérables vers l'emploi, qui demeure un rempart à la pauvreté. Ce diagnostic met en relief le fait que la crise sanitaire a accentué les dysfonctionnements du marché du travail.

Dans le cadre de ce dispositif, il s'agit d'accompagner une partie de notre public (chômeurs, bénéficiaires de minimas sociaux, personnes en situation de handicap, inactifs, jeunes de moins de 25 ans, CDDI, ...) confronté à des problématiques sociales et professionnelles multiples vers un retour à l'activité et à l'emploi durable.

Aussi pour encourager l'accès à un emploi durable ce dispositif a vocation à soutenir des actions multiples, à savoir :

- des actions d'accompagnement professionnel et socioprofessionnel,
- des actions visant à lever les freins périphériques à l'emploi,
- des actions d'accompagnement des bénéficiaires du RSA travailleurs non salariés,
- actions de soutien des ateliers et chantiers d'insertion (ACI),

Objectifs stratégiques et moyens mobilisés

Concernant notre public rencontrant à la fois des difficultés professionnelles et sociales qui entravent temporairement leur accès ou retour à l'emploi les objectifs stratégiques sont les suivants :

- Accroître le nombre d'accompagnement adapté, multifactoriel et personnalisé vers l'emploi des personnes qui en sont éloignées et/ou rencontrant des vulnérabilités rendant difficiles le retour à l'emploi :

- Engager le participant dans une dynamique de mobilisation active en vue de son employabilité et de son accès à l'emploi;
- Favoriser le retour à l'emploi ou l'accès à une formation qualifiante;
- Proposer aux personnes confrontées à des difficultés d'insertion un accompagnement socioprofessionnel individualisé et renforcé adapté à leur situation en appréhendant les difficultés de manière globale;
- Trouver des solutions coordonnées à la levée de tous types de freins à l'emploi, sociaux comme professionnels en

travaillant avec des partenariats élargis sur le territoire (intervenants du domaine social et de l'emploi) ;

- Renforcer la qualité et l'efficacité des parcours d'accompagnement en prenant en compte la dimension multifactorielle des freins au retour à l'emploi :

- Remobiliser des publics éloignés de l'emploi (bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi, jeunes sans ressources, personne sans domicile fixe) en vue de leur inscription dans un parcours d'autonomie et de préparation au monde du travail.

- Améliorer l'emploi durable dans le secteur marchand à travers l'appui des structures d'insertion par l'activité économique (dont les ateliers et chantiers d'insertion) : préparer le retour à l'emploi durable ; se réadapter aux conditions d'une activité professionnelle; acquérir des compétences et des savoirs faire nouveaux.

- Développer la création d'entreprises viables et former, par le biais d'un accompagnement adapté, les créateurs à la gestion de leur projet et à la gestion d'entreprise. Renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA Travailleurs Non-Salariés par une prise en charge globale avec une dimension sociale. Réorienter le cas échéant vers une recherche d'emploi adapté les créateurs dont l'entreprise ou le projet n'est pas viable.

Types d'opérations prévues, critères de sélection

es opérations pourront prendre différentes formes, à savoir :

- Accompagnement personnalisé vers l'emploi intégrant la levée des freins sociaux dans une approche globale de la personne, notamment :
 - accompagnement professionnel individuel et collectif des bénéficiaires du RSA dont le projet d'insertion est l'accès à l'emploi ou à la formation qualifiante, mais qui nécessitent un temps court d'accompagnement renforcé pour en favoriser et conforter l'accès et les bénéficiaires du RSA dont le projet professionnel reste à construire ou à consolider en fonction de leurs aptitudes et freins.
 - Outiller les participants : élaboration d'un CV et d'une lettre de motivation, création de l'espace personnel sur le site de Pôle emploi, préparation à un entretien d'embauche, ...;
 - assurer une veille concernant tous les dispositifs et les partenaires existants sur le plan social, de la santé, professionnel, du monde de l'entreprise, des prestations de service de Pôle emploi, de la formation, de la mobilité, etc. et les mobilise autant que de besoin;
 - proposer au bénéficiaire du rSa et à l'entreprise ou à l'organisme de formation, pendant les 6 premiers mois de la prise de poste ou de l'entrée en formation, un accompagnement;
 - prospection et identification des employeurs potentiels et mise en relation, par une recherche ciblée, correspondant aux capacités du bénéficiaire et aux attentes de l'employeur;
- Insertion par l'activité économique, accompagnement socioprofessionnel et encadrement technique des salariés des ateliers et chantiers d'insertion (ACI agréés par le CDIAE);
- Accompagnement individuel et collectif des bénéficiaires du RSA Travailleurs Non-Salariés en vue d'améliorer l'autonomie et de dégager un revenu/une rémunération leur permettant de subvenir à leurs besoins et celui de leur familles et sortir du dispositif RSA par un diagnostic sur la situation de l'entreprise et les conditions de sa pérennité conduisant soit à la réorientation du bénéficiaire vers un accompagnement professionnel ou socioprofessionnel soit à un accompagnement permettant de sortir du système d'insertion et d'aide sociale par la pérennisation de l'activité.

Types de bénéficiaires visés

Les publics visés par ce dispositif sont les inactifs, les jeunes, les seniors, les demandeurs d'emploi de longue durée ou confrontés à la récurrence du chômage, les bénéficiaires des minima sociaux, les personnes rencontrant des difficultés compromettant leur retour durable à l'emploi, les personnes en situation de handicaps, les créateurs d'entreprise bénéficiaires du RSA, les salariés en contrat à durée déterminé d'insertion (CDDI), les femmes, les sans domicile fixe et les public sous main de justice.

Les principaux bénéficiaires seront le service public de l'emploi au sens large, service public de l'insertion, associations, collectivités, structures d'insertion par l'activité économique.

Aire(s) géographique(s) concernée(s)

La collectivité européenne d'Alsace et plus spécifiquement le territoire du Haut-Rhin.

Le présent dispositif vise principalement :

- pour les actions d'accompagnement professionnel et socioprofessionnel les bénéficiaires du rSa ;
- au titre des ACI, les publics éligibles à cette offre d'insertion.

Lieux de réalisation des opérations sur le territoire haut-rhinois avec possibilité d'intégrer des participants des départements limitrophes le cas échéant.

Pour vos opérations internes, si vous avez recours à des prestations externes, précisez les modalités de mise en concurrence

Sans objet, pas d'opérations internes envisagées sur ce dispositif.

Modes de gestion des crédits

Année	FSE consacré aux subventions d'opérations portées par des organismes tiers		FSE consacré au financement d'opérations portées par l'organisme intermédiaire lui-même		Total FSE
	Montant en €	Part en %	Montant en €	Part en %	
2017	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2018	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2019	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2020	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2021	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2022	1 401 713,21 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	1 401 713,21 €
Total	1 401 713,21 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	1 401 713,21 €

Dispositif 10

Assistance technique (React EU)

Informations générales

Objectif spécifique	6.0.0.1 - Appuyer la mise en oeuvre des crédits REACT UE et évaluer leur impact			
S'agit-il d'un dispositif déjà conventionné au titre d'une subvention globale dans cette programmation ?				NON
Numéro du dispositif	10			
Intitulé du dispositif	Assistance technique (React EU)			
Période de programmation	du	01/01/2017	au	31/12/2022 inclus
Période de réalisation	du	01/01/2017	au	30/06/2023 inclus

Contexte, diagnostic de la situation

La gestion d'une convention de subvention globale nécessite la mobilisation spécifique d'agents de la Collectivité européenne d'Alsace pour la gestion de cette convention en interne mais aussi pour la gestion des projets déposés par les opérateurs. Ainsi, dans la continuité de la gestion des subventions globales portées par les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la Collectivité européenne d'Alsace est chargée d'assurer l'ensemble des tâches relatives à la gestion d'une subvention globale.

Objectifs stratégiques et moyens mobilisés

- L'objectif est de répondre aux obligations réglementaires et contractuelles afin d'optimiser la gestion de la subvention globale; à savoir :
- Mettre en place une procédure (piste d'audit) conforme à la réglementation européenne.
- Respecter les obligations de publicité et de communication.
- Informer et accompagner les porteurs de projets.
- Apporter un appui pour le montage administratif et financier des dossiers.
- Participer aux comités régionaux de programmation et de suivi du programme.
- Contrôler les opérations.
- Participer à l'évaluation nationale du programme.
- Participer aux réunions d'informations et de formation animées par l'échelon national (DGEFP/ADF)

2 agents à temps plein sur le territoire haut-rhinois au sein de l'équipe FSE de la CeA sont prioritairement affectés à la gestion de cette subvention globale et notamment du dispositif 9 "Améliorer l'offre d'accompagnement vers l'insertion socio-professionnelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)" correspondant à l'axe 5 du PON FSE.

En complément sont affectés au bon fonctionnement de la SG au niveau de la CeA :

- 0,25 ETP au pilotage stratégique du FSE
- 2 référents contrôle interne (0,25 ETP)

Types d'opérations prévues, critères de sélection

L'opération d'Assistance technique relatif à ce dispositif sera menée en interne par des agents de la Collectivité européenne d'Alsace expérimentés.

La gestion sera réalisé en conformité avec le DSGC et sera entièrement dématérialisée via MDFSE.

Types de bénéficiaires visés

La Collectivité européenne d'Alsace, organisme intermédiaire, délégataire de la subvention globale FSE

Aire(s) géographique(s) concernée(s)

La Collectivité européenne d'Alsace et plus spécifiquement le territoire haut-rhinois.

Pour vos opérations internes, si vous avez recours à des prestations externes, précisez les modalités de mise en concurrence

Sans objet, pas de recours à des prestations externes

Modes de gestion des crédits

Année	FSE consacré aux subventions d'opérations portées par des organismes tiers		FSE consacré au financement d'opérations portées par l'organisme intermédiaire lui-même		Total FSE
	Montant en €	Part en %	Montant en €	Part en %	
2017	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2018	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2019	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2020	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2021	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €
2022	0,00 €	0,00 %	50 839,32 €	100,00 %	50 839,32 €
Total	0,00 €	0,00 %	50 839,32 €	100,00 %	50 839,32 €

Annexe 2

Plan de financement de la subvention globale et de chaque dispositif cofinancé

Modes de gestion des crédits de la subvention globale

Dispositif	FSE consacré aux subventions d'opérations portées par des organismes tiers		FSE consacré au financement d'opérations portées par l'organisme intermédiaire lui-même		Total FSE (a)
	Montant en €	Part en %	Montant en €	Part en %	
	(b)	(c)=(b)/(a)	(d)	(e)=(d)/(a)	
APE : Accompagnement au Placement à l'Emploi	2 451 251,24 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	2 451 251,24 €
PEF : Préparation à l'Emploi et la Formation	940 884,31 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	940 884,31 €
AEI : Appui à l'Entrepreneuriat Individuel	569 482,61 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	569 482,61 €
AT : Assistance technique	0,00 €	0,00 %	76 800,00 €	100,00 %	76 800,00 €
Améliorer l'offre d'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)	1 401 713,21 €	100,00 %	0,00 €	0,00 %	1 401 713,21 €
Assistance technique (React EU)	0,00 €	0,00 %	50 839,32 €	100,00 %	50 839,32 €
Total	5 363 331,37 €	97,68 %	127 639,32 €	2,32 %	5 490 970,69 €

Récapitulatif de la contrepartie nationale et du FSE par dispositif

			2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Objectif spécifique	N°	Dispositif	€	€	€	€	€	€	€
5.13.1.1	9	Améliorer l'offre d'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,01 €	1 401 713,21 €	1 401 713,22 €
3.9.1.1	6	PEF : Préparation à l'Emploi et la Formation	380 000,00 €	380 000,00 €	380 000,00 €	741 768,62 €	0,00 €	0,00 €	1 881 768,62 €
4.0.0.1	8	AT : Assistance technique	38 400,00 €	38 400,00 €	38 400,00 €	38 400,00 €	0,00 €	0,00 €	153 600,00 €
3.9.1.1	7	AEI : Appui à l'Entreprenariat Individuel	230 000,00 €	230 000,00 €	230 000,00 €	448 965,22 €	0,00 €	0,00 €	1 138 965,22 €
3.9.1.1	5	APE : Accompagnement au Placement à l'Emploi	990 000,00 €	990 000,00 €	990 000,00 €	1 932 502,48 €	0,00 €	0,00 €	4 902 502,48 €
6.0.0.1	10	Assistance technique (React EU)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	101 678,64 €	101 678,64 €
Total			1 638 400,00 €	1 638 400,00 €	1 638 400,00 €	3 161 636,32 €	0,01 €	1 503 391,85 €	9 580 228,18 €

Récapitulatif par année

	FSE	Contrepartie Nationale	Financement total	Taux de cofinancement FSE
2017	819 200,00 €	819 200,00 €	1 638 400,00 €	50,00 %
2018	819 200,00 €	819 200,00 €	1 638 400,00 €	50,00 %
2019	819 200,00 €	819 200,00 €	1 638 400,00 €	50,00 %
2020	1 580 818,16 €	1 580 818,16 €	3 161 636,32 €	50,00 %
2021	0,00 €	0,01 €	0,01 €	0,00 %
2022	1 452 552,53 €	50 839,32 €	1 503 391,85 €	96,62 %
Total	5 490 970,69 €	4 089 257,49 €	9 580 228,18 €	57,32

Synthèse

Total

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinancement FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
€	%	€	%	€	%	€	%	€	€	%		
OS 3.9.1.1	3 961 618,1€			3 961 618,1€	100%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	3 961 618,16€	7 923 236,32€	50,00%
PEF : Préparation à l'Emploi et la Formation	940 884,31€			940 884,31€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	940 884,31€	1 881 768,62€	50,00%
APE : Accompagnement au Placement à l'Emploi	2 451 251,24 €			2 451 251,24 €	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	2 451 251,24€	4 902 502,48€	50,00%
AEI : Appui à l'Entrepreneuriat Individuel	569 482,61€			569 482,61€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	569 482,61€	1 138 965,22€	50,00%
OS 4.0.0.1	76 800,00€			76 800,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	76 800,00€	153 600,00€	50,00%
AT : Assistance technique	76 800,00€			76 800,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	76 800,00€	153 600,00€	50,00%
OS 5.13.1.1	1 401 713,2€			0,01€	100%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,01€	1 401 713,22€	100%
Améliorer l'offre d'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)	1 401 713,21 €			0,01€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,01€	1 401 713,22€	100,00 %
OS 6.0.0.1	50 839,32€			50 839,32€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	50 839,32€	101 678,64€	50,00%
Assistance technique (React EU)	50 839,32€			50 839,32€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	50 839,32€	101 678,64€	50,00%
Total de la subvention globale	5 490 970,6€			4 089 257,4€	100%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	4 089 257,49€	9 580 228,18€	57,32%

2017

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinancement FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
Axe, objectif thématique, priorité d'investissement, objectif spécifique, dispositif	€	€	%	€	%	€	%	€	%	€	€	%
OS 3.9.1.1	800 000,00€			800 000,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	800 000,00€	1 600 000,00€	50,00%
PEF : Préparation à l'Emploi et la Formation	190 000,00€			190 000,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	190 000,00€	380 000,00€	50,00%
APE : Accompagnement au Placement à l'Emploi	495 000,00€			495 000,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	495 000,00€	990 000,00€	50,00%
AEI : Appui à l'Entrepreneuriat Individuel	115 000,00€			115 000,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	115 000,00€	230 000,00€	50,00%
OS 4.0.0.1	19 200,00€			19 200,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	19 200,00€	38 400,00€	50,00%
AT : Assistance technique	19 200,00€			19 200,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	19 200,00€	38 400,00€	50,00%
OS 5.13.1.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Améliorer l'offre d'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
OS 6.0.0.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Assistance technique (React EU)	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Total de la subvention globale	819 200,00€			819 200,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	819 200,00€	1 638 400,00€	50,00%

2018

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinance ment FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
Axe, objectif thématique, priorité d'investissem ent, objectif spécifique, dispositif	€	€	%	€	%	€	%	€	%	€	€	%
OS 3.9.1.1	800 000,00€			800 000,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	800 000,00€	1 600 000,00€	50,00%
PEF : Préparation à l'Emploi et la Formation	190 000,00€			190 000,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	190 000,00€	380 000,00€	50,00%
APE : Accompagnem ent au Placement à l'Emploi	495 000,00€			495 000,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	495 000,00€	990 000,00€	50,00%
AEI : Appui à l'Entrepreneuriat Individuel	115 000,00€			115 000,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	115 000,00€	230 000,00€	50,00%
OS 4.0.0.1	19 200,00€			19 200,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	19 200,00€	38 400,00€	50,00%
AT : Assistance technique	19 200,00€			19 200,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	19 200,00€	38 400,00€	50,00%
OS 5.13.1.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Améliorer l'offre d'accompagne ment vers l'insertion socioprofession nelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
OS 6.0.0.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Assistance technique (React EU)	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Total de la subvention globale	819 200,00€			819 200,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	819 200,00€	1 638 400,00€	50,00%

2019

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinancement FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
€	%	€	%	€	%	€	%	€	€	%		
OS 3.9.1.1	800 000,00€			800 000,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	800 000,00€	1 600 000,00€	50,00%
PEF : Préparation à l'Emploi et la Formation	190 000,00€			190 000,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	190 000,00€	380 000,00€	50,00%
APE : Accompagnement au Placement à l'Emploi	495 000,00€			495 000,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	495 000,00€	990 000,00€	50,00%
AEI : Appui à l'Entreprenariat Individuel	115 000,00€			115 000,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	115 000,00€	230 000,00€	50,00%
OS 4.0.0.1	19 200,00€			19 200,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	19 200,00€	38 400,00€	50,00%
AT : Assistance technique	19 200,00€			19 200,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	19 200,00€	38 400,00€	50,00%
OS 5.13.1.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Améliorer l'offre d'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
OS 6.0.0.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Assistance technique (React EU)	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Total de la subvention globale	819 200,00€			819 200,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	819 200,00€	1 638 400,00€	50,00%

2020

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinancement FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
€	%	€	%	€	%	€	%	€	€	%		
OS 3.9.1.1	1 561 618,16 €			1 561 618,16 €	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	1 561 618,16€	3 123 236,32€	50,00%
PEF : Préparation à l'Emploi et la Formation	370 884,31€			370 884,31€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	370 884,31€	741 768,62€	50,00%
APE : Accompagnement au Placement à l'Emploi	966 251,24€			966 251,24€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	966 251,24€	1 932 502,48€	50,00%
AEI : Appui à l'Entrepreneuriat Individuel	224 482,61€			224 482,61€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	224 482,61€	448 965,22€	50,00%
OS 4.0.0.1	19 200,00€			19 200,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	19 200,00€	38 400,00€	50,00%
AT : Assistance technique	19 200,00€			19 200,00€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	19 200,00€	38 400,00€	50,00%
OS 5.13.1.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Améliorer l'offre d'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
OS 6.0.0.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Assistance technique (React EU)	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Total de la subvention globale	1 580 818,16 €			1 580 818,16 €	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	1 580 818,16€	3 161 636,32€	50,00%

2021

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinance ment FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
€	%	€	%	€	%	€	%	€	€	%		
OS 3.9.1.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
PEF : Préparation à l'Emploi et la Formation	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
APE : Accompagnemen t au Placement à l'Emploi	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
AEI : Appui à l'Entreprenariat Individuel	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
OS 4.0.0.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
AT : Assistance technique	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
OS 5.13.1.1	0,00€			0,01€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,01€	0,01€	0,00%
Améliorer l'offre d'accompagne ment vers l'insertion socioprofession nelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)	0,00€			0,01€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,01€	0,01€	0,00%
OS 6.0.0.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Assistance technique (React EU)	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
Total de la subvention globale	0,00€			0,01€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,01€	0,01€	0,00%

2022

	FSE	CONTREPARTIE NATIONALE								Total de la contrepartie nationale	Financement total	Taux de cofinance ment FSE
		Organisme intermédiaire				Autres						
		Privé		Public		Privé		Public				
€	%	€	%	€	%	€	%	€	€	%		
OS 3.9.1.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
PEF : Préparation à l'Emploi et la Formation	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
APE : Accompagnemen t au Placement à l'Emploi	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
AEI : Appui à l'Entreprenariat Individuel	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
OS 4.0.0.1	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
AT : Assistance technique	0,00€			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00€	0,00%
OS 5.13.1.1	1 401 713,21 €			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	1 401 713,21€	100,00 %
Améliorer l'offre d'accompagne ment vers l'insertion socioprofession nelle des personnes les plus impactées par la crise (React EU)	1 401 713,21 €			0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	0,00€	1 401 713,21€	100,00 %
OS 6.0.0.1	50 839,32€			50 839,32€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	50 839,32€	101 678,64€	50,00%
Assistance technique (React EU)	50 839,32€			50 839,32€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	50 839,32€	101 678,64€	50,00%
Total de la subvention globale	1 452 552,53 €			50 839,32€	100,00 %	0,00€	0,00%	0,00€	0,00%	50 839,32€	1 503 391,85€	96,62%